

Règlement et informations pratiques :

Pour connaître l'environnement et le fonctionnement de la GV Bernin :

- 1- La gestion est assurée par des bénévoles.
- 2- L'association propose des cours mixtes de gymnastique pour adultes à partir de 16 ans.
- 3- Les cours sont payables annuellement : **aucun remboursement ne sera effectué**
- 4- **Les dossiers d'inscription incomplets ne seront pas pris en compte.**
- 5- L'assurance (incluse dans la licence) étant obligatoire pour pratiquer cette activité, le paiement des cours est demandé dès l'inscription.
- 6- Le contrat d'assurance GROUPAMA couvre la responsabilité civile des licenciés et intervient comme complémentaire aux remboursements éventuels de la sécurité sociale et des mutuelles (pas d'indemnités journalières).
- 7- Tout changement de cours est interdit sans autorisation du/de la responsable Gym.
- 8- Vous devez obligatoirement **changer de chaussures** avant de commencer l'activité (opter pour des chaussures bien adaptées, ne faisant pas de trace noire sur le parquet)
- 9- Les enfants ne sont pas acceptés pendant les cours. Les portables doivent être impérativement éteints.
- 10- L'association n'est pas responsable des vols durant les activités.
- 11- Depuis la COVID, chaque pratiquant doit se munir **de son tapis de sol personnel**, et respecter les consignes sanitaires.
- 12- **La réponse au questionnaire de santé est réputée être sincère et ne saurait engager la responsabilité de l'Association en cas de déclaration inappropriée révélée lors des démarches consécutives à un accident survenu pendant la pratique d'une activité.**

Modalités d'inscription : saison 2024/2025

Consulter les documents suivants sur le site de la GV Bernin (<https://gv-bernin.fr/formulaire/>) :

- Les horaires de cours
- Bulletin d'inscription
- Le questionnaire de santé
- Attestation de droit à l'image
- Le présent règlement

A fournir :

- 1 bulletin d'inscription dûment rempli
- 1 chèque à l'ordre de la GV de BERNIN (encaissé début octobre)
- 1 document droit à l'image signé si nouvel adhérent ou modification souhaitée
- 1 certificat médical de moins de 6 mois uniquement si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs des questions questionnaire de santé
Ne pas joindre le questionnaire de santé.
- Nouvel adhérent ou nouveau cours : 2 séances d'essais sont possibles en septembre après dépôt du dossier complet. Nous prévenir impérativement avant fin Septembre en cas d'annulation : votre dossier ainsi que le chèque d'inscription seront détruits et votre place proposée aux personnes en liste d'attente

Adresser le tout avant le 15 Juillet 2024 à :

Patrick COMBE
Cidex 255A
75 IMPASSE JEAN VILAR
38920 CROLLES